



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 11 mars 2014

Compte rendu affiché le : 18 mars 2014

Date de la convocation : 28 février 2014

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 25

Nombre de délégués concernés : 26

En exercice : 26

Présents : 19

Votants : 19

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Philippon A, Louat R, Tardy F,

CCFL : Gonon P, Séon M, Rousset L, Vincent G (2)

CCHL: R Bouchut, Bruyas JM, Larue M F, Moralès Ph, Villard P, Berne M.

SEM : Guyot P

Autres communes: Reynard R, Piot M, Grange M (2), Rousset E, Barcet A, Pallandre A, Laval D,  
Secrétaire de séance : Gonon P.

Excusés : Boudier JPierre, Lhopital JL, Bussière L, Villemagne G

### **N° 484 Objet : Demande de subvention exceptionnelle en faveur de la réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise en maîtrise d'ouvrage publique pour 30 réhabilitations.**

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général du Rhône pour 30 réhabilitations incluses dans l'opération globale étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation en maîtrise d'ouvrage publique.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières du Conseil général du Rhône pour 30 réhabilitations d'installations points noirs situées sur le département du Rhône.

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20140311-484-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2014

Fait à Saint Galmier

Le 11 mars 2014

Le Président

Jean Yves Charbonnier

SIMA COISE  
1 Passage Cloître  
42330 Saint Galmier  
Tel : 04 77 52 54 57